

**DECISION N° 11-2026**

**Portant sur une demande de subventions pour le projet culturel  
« festival Côté Cour - Côté Jardin 20 ans »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20260213-DAJ-DEC-26-022-BF

Accusé certifié exécutoire

Reception par le public : 11/02/2026

Publication : 13/02/2026

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

**DÉCIDE**

De solliciter :

- une subvention auprès de la Région Normandie
- une subvention auprès du Département de l'Eure

pour le projet culturel « Festival Côté Cour - Côté Jardin 20 ans » qui se déroulera du 10 au 14 juillet 2026.

Estimation du coût global de la manifestation TTC	<b>104 970 €</b>
Subvention Région Normandie	6000 €
Subvention Département de l'Eure	12 000 €
Fonds propres (Ville de Bernay)	86 970 €

signé électroniquement le 11/02/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

